



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

ÉDUCATION NATIONALE

Mende, le 19 mai 2009

**L'Inspecteur d'Académie**

Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de la Lozère

**A**

**Mesdames et Messieurs les Enseignants  
Des écoles publiques de Lozère**

**S/C de Messieurs les IEN**

**S/C de Mesdames et Messieurs les  
Directeurs d'écoles**

**Objet** : Projet d'école 2009-2012

**Inspection  
Académique**

**D M E**

**Division des Moyens et  
des Elèves**

Affaire suivie par  
Marie-José COMBES

Téléphone  
04.66.49.51.41  
marie-josee.combes@ac-  
montpellier.fr

Fax  
04.66.49.15.81  
Mél  
ce.ia48@ac-montpellier.fr

**Rue Chanteronne  
BP22  
48001 MENDE**

Il vous appartient avec l'ensemble des enseignantes et enseignants de concevoir une nouvelle mouture de votre projet d'école pour la période 2009/2012.

C'est à partir de l'analyse fine des résultats des élèves issus des évaluations, nationales ou construites par vos soins que vous bâtirez le cœur pédagogique du projet d'école et sa cohérence entre classes et cycles.

Suite à cette analyse et aux axes prioritaires ainsi définis découleront les actions qui auront pour but de conforter ou améliorer la réussite de chacun. A cet effet, vous définirez des indicateurs mesurables, au fil des trois années du projet d'école. Ils devront permettre d'évaluer la pertinence et l'efficacité de vos actions et les faire évoluer si nécessaire.

Afin de vous aider dans la construction de cette démarche j'ai décidé, avec les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, de proposer un cadre de réflexion pédagogique départemental reposant sur trois priorités :

- les liaisons entre classes et cycles dans l'école autour des pratiques pédagogiques partageables,
- la mutualisation des réflexions et propositions sur le traitement de la difficulté scolaire entre écoles,
- l'articulation entre les écoles et les collèges.

Ce travail à chacun des niveaux de notre système scolaire se doit d'être une affirmation de votre professionnalisme au sein du service public.

En attendant la mise en place de cette démarche avec l'aide de vos équipes de circonscription, le dossier à télécharger sur le site de l'Inspection Académique dans la rubrique « courrier écoles », comporte tous les documents administratifs nécessaires à sa formalisation. Ceux-ci seront à renseigner en format numérique et à adresser **avant le 30 septembre 2009 délai de rigueur** à votre secrétariat de circonscription.

Je vous remercie par avance de votre investissement sur cet outil au service de la réussite des élèves.

Guy STIEVENARD